

INDEX DE L'EGALITE FEMMES/HOMMES en 2024 (au titre des données 2023)

Au niveau de la société YOLAW SAS et pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, il a été procédé au calcul des indicateurs relatifs aux écarts de rémunérations entre les femmes et les hommes.

Le calcul des 4 indicateurs a donné les résultats suivants :

| | | |
|-----------------------------|---|--------------|
| Premier Indicateur | Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes | 31/40 |
| Second Indicateur | Ecart de taux d'augmentations entre les femmes et les hommes | 35/35 |
| Troisième Indicateur | Pourcentage de salariées augmentées dans l'année suivant leur retour de congé maternité | 15/15 |
| Quatrième Indicateur | Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations | 0/10 |

Le résultat de l'index est de :

81 / 100